



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Réf 2025/022

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 14 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – BAECKER - MM COULON - BECHARD – AUBIN – REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES – DE CORO - PANAFIEU – MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER –

PROCURATIONS : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur NEVEU à Madame POULLET
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT
Madame PANAFIEU à Monsieur CHABAUD

Soit 17 votants

OBJET : Remboursement de l'acompte versé pour la réservation du foyer

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023/09/71 du 27 février 2023, portant modification du règlement intérieur du foyer communal, celui-ci précisant que les acomptes pourront être remboursés en cas d'annulation dûment justifiée,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Chaïh ABDELMOULA qui informe la commune de l'annulation de sa location et qui sollicite le remboursement du montant de l'acompte versé au titre de la réservation du foyer communal,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de procéder au remboursement de la somme de trois cents euros (300 €) correspondant au montant de l'acompte versé par Monsieur Chaïh ABDELMOULA au titre de la réservation du foyer communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé